

autres provinces car le montant global des octrois aux autres provinces n'est pas augmenté du montant réservé au Québec quand celui-ci ne le prend pas. Depuis 1946, le Québec laisse ce montant au gouvernement fédéral. Le ministre des Finances dira peut-être que cet argent a servi à diminuer la dette nationale, mais tout de même si les citoyens de la province de Québec aiment payer leurs dettes, ils ne veulent pas payer seuls la dette nationale.

Des voix: Ah! ah! ah!

M. Balcer: On a toujours essayé d'enlever au Québec ses droits de taxation. Aussi, je crois que la réaction de la population de la province de Québec à l'égard de la loi de l'impôt provincial, de même que l'attitude qu'ont adoptée les différentes associations qui se sont présentées devant la Commission Tremblay à ce sujet, devraient indiquer d'une façon définitive au pouvoir central que notre population tient à ses droits.

Le ministre des Finances a dit, en accordant la déductibilité aux compagnies, l'an dernier, qu'il ne voulait rien faire pour placer dans une position inférieure les compagnies de la province de Québec, par le seul fait que son gouvernement n'accepterait pas les ententes fédérales. Eh bien, ce que le gouvernement fédéral a fait pour les grosses compagnies, nous demandons qu'il le fasse pour les petits contribuables du Québec.

L'hon. M. Chevrier: Vous connaissez cela les grosses compagnies.

M. Balcer: Je suppose que le ministre des Transports n'en connaît pas, qu'il n'en a jamais entendu parler lui-même!

Il ne faut pas oublier que le 15 p. 100 de déductibilité que l'on demande pour les contribuables du Québec s'applique à 300,000 contribuables, tandis que l'impôt fédéral s'applique à 600,000 contribuables, ce qui veut dire que le montant total payé par les contribuables au fisc québécois ne sera que 7 ou 8 p. 100 du montant payé au gouvernement fédéral.

L'hon. M. Lesage: C'est là qu'est l'erreur.

M. Balcer: Peut-être mes amis d'en face trouvent-ils que le gouvernement provincial, en imposant son impôt seulement aux gens les plus fortunés, ne suit pas la même tactique que le gouvernement fédéral, mais je crois qu'il est juste...

M. Langlois (Gaspé): C'est là qu'est l'erreur.

M. Balcer: La population du Québec, pas plus que le gouvernement provincial, ne suit à la lettre les directives du gouvernement fédéral. On n'a pas encore entendu un seul

député d'en face faire un discours sur ce sujet au cours du présent débat. Et pourtant, je me souviens qu'aux dernières élections générales, tous ces messieurs d'en face étaient devenus, du jour au lendemain, les grands défenseurs des droits provinciaux. Aujourd'hui, ces mêmes messieurs sont en face d'un problème où il y va de l'intérêt de 300 mille contribuables de la province de Québec, et il n'en tient qu'à eux de régler leur problème, sans qu'il en coûte un seul sou aux autres contribuables du pays et sans que le gouvernement fédéral ne perde un seul sou car la province de Québec, de cette façon-là, reçoit encore un montant inférieur à celui que le gouvernement fédéral était prêt à lui donner si son gouvernement avait signé les accords.

M. Dupuis: Vous avez dit tout cela dans Verdun.

M. Balcer: Ce soir, nous insistons pour que le gouvernement prenne une décision à cet effet; la question est urgente car, à partir du 1^{er} avril, l'impôt provincial sera retenu du salaire d'un grand nombre de contribuables du Québec. C'est pourquoi j'espère que le gouvernement et ses adhérents saisiront l'occasion qui leur est donnée de briser leur silence à ce sujet, car il ne faut pas oublier que toute la population du Québec a les yeux tournés vers Ottawa et se demande si le gouvernement fédéral va se rendre à son désir et va traiter les contribuables du Québec sur le même pied que les autres Canadiens. Tout le monde se demande si les contribuables du Québec doivent être punis parce que le gouvernement provincial ne veut pas accepter les termes d'un accord fédéral-provincial, rédigé par Ottawa, lequel déplaît à la population du Québec qui tient à son autonomie.

M. Breton: Monsieur l'Orateur, maintenant que mon honorable collègue de Trois-Rivières a terminé son discours, me serait-il permis de lui poser deux questions?

M. Balcer: Avec plaisir.

M. Breton: D'abord, n'est-il pas vrai que la province de Québec s'oppose aux accords fédéraux-provinciaux parce qu'elle est contre l'idée des subsides fédéraux aux provinces?

M. Balcer: C'est vrai, quand ces subsides-là ne touchent pas à la question de l'éducation et à des questions qui sont chères aux cœurs des Canadiens français.

M. Breton: Pourriez-vous répondre à cette question par un oui ou par un non; est-il exact que le Québec s'oppose à l'idée des subsides fédéraux.

M. Balcer: Je vous ai répondu.